

STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE CONTRE LES CANCERS 2021-2030

/ Actions relatives aux collectivités
territoriales

STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE CONTRE LES CANCERS 2021-2030

/ Actions relatives aux collectivités territoriales

Les attentes des citoyens vis-à-vis des collectivités en matière de prévention

1^e

Le cancer est la première préoccupation de santé pour deux tiers de nos concitoyens

80%

80 % des citoyens considèrent que les élus locaux ont un rôle à jouer pour la prévention de la santé.

1/2

Un électeur sur deux indique que sa décision de vote aux élections locales est influencée par la place de la santé dans les programmes.

PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

LA LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ ET LE SURPOIDS
41 %

LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA SÉDENTARITÉ
39 %

LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE
34 %

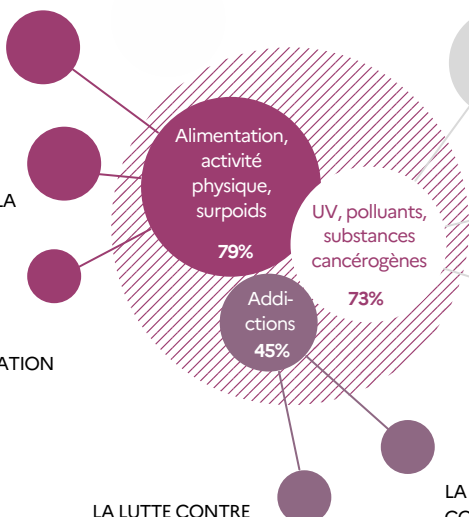
LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME
31 %

LA LUTTE CONTRE LES POLLUANTS ENVIRONNEMENT AUX ET LES SUBSTANCES CANCÉRIGÈNES
57 %

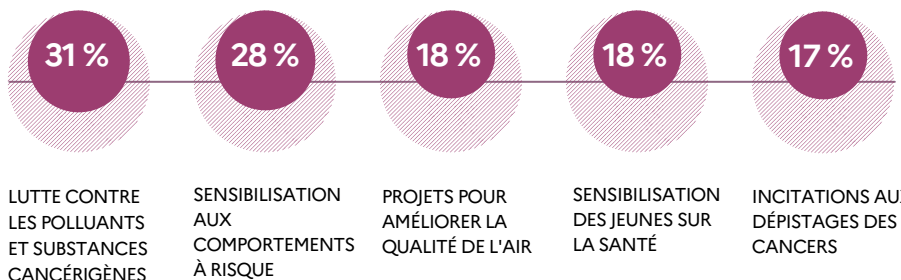
L'EXPOSITION DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL
36 %

L'EXPOSITION AUX UV
6 %

LA LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION D'ALCOOL À RISQUE
27 %



PRIORITÉS D'ACTION IDENTIFIÉES

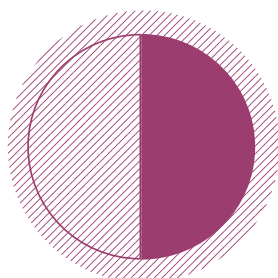


PERCEPTIONS DES DYNAMIQUES LOCALES

1 personne sur 2 considère vivre dans une collectivité dynamique en matière de prévention

...QUAND...

3 collectivités sur 4 se considèrent dynamiques en la matière



Les besoins exprimés par les collectivités territoriales en matière de prévention

80%

80 % des collectivités considèrent que la santé est une préoccupation de leurs concitoyens

PRINCIPAUX AXES D'AMÉLIORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PRÉVENTION

COMMUNICATION SUR LES ACTIONS MENÉES

40%



MOBILISATION DES CITOYENS AUTOUR DE CES ACTIONS

40%



FINANCEMENT DES ACTIONS

30%



CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE D' ACTIONS

30%



ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES ACTIONS

20%



La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 prévoit plus d'une dizaine de mesures relatives aux collectivités territoriales, visant à mobiliser et accompagner ces acteurs, dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention des cancers en particulier.

INTRODUCTION

/ Le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre les cancers

La stratégie décennale de lutte contre les cancers, présentée par le Président de la République le 4 février 2021, fixe des objectifs forts, qui assurent que l'ensemble de nos actions soit orienté vers un impact tangible sur la santé de nos concitoyens. Le premier d'entre eux vise à réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables, à horizon 2040. En effet, en France aujourd'hui, 40% des cancers sont attribuables au mode de vie et à l'environnement et pourraient être évités en limitant ou réduisant l'exposition aux facteurs de risques externes (consommation de tabac et/ou d'alcool, alimentation déséquilibrée, surcharge pondérale, exposition aux UV, pollution de l'air).

Le premier axe de la stratégie vise ainsi à améliorer la prévention primaire des cancers, pour prévenir l'apparition de la maladie par la mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles, afin, non seulement, d'agir sur les comportements individuels mais aussi de modifier les environnements de vie. L'enjeu est de favoriser une société protectrice de la santé, en limitant d'emblée les expositions aux facteurs de risque et en facilitant les choix bénéfiques à la santé. Cette approche intersectorielle de la prévention, qui dépasse le champ sanitaire pour prendre en compte l'impact de toutes les politiques sur la santé, appelle la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, le rôle des collectivités territoriales est essentiel. Agissant au plus près des citoyens et en prise avec les priorités des territoires, elles contribuent largement à améliorer la santé des populations. Elles disposent plus spécifiquement d'un vaste champ d'action pour promouvoir les facteurs protecteurs et limiter les facteurs de risque des cancers : aménagement des territoires, transports, achat public, éducation, sport, environnement, action sociale. En plus d'être des relais des dispositifs nationaux sur le terrain (espaces sans tabac), elles ont ainsi démontré leur capacité à impulser des initiatives locales (urbanisme favorable à la marche, ombrage, recommandations nutritionnelles dans la restauration collective).

L'Institut a initié un programme complet d'accompagnement des collectivités visant à appuyer, renforcer et développer l'ensemble de ces actions. Celui-ci s'articule autour de deux axes complémentaires : le déploiement de solutions opérationnelles (outils, appels à projets) mobilisables facilement, et la création d'un « club », cadre d'échange pair-à-pair et espace de coopération avec le national. L'objectif de l'INCa, en mettant à disposition des collectivités son expertise, est plus largement de construire avec elles un partenariat pérenne et opérationnel, afin d'affirmer leur positionnement en tant qu'acteurs de la politique nationale de lutte contre les cancers.

Alors que les deux tiers de nos concitoyens placent les cancers au premier rang de leurs préoccupations en matière de santé sur leur territoire, mais que plus de 6 sur 10 jugent insuffisantes les actions menées par leur collectivité en faveur de la santé, il est indispensable de renforcer, collectivement et à tous les niveaux, nos engagements pour la promotion de la santé et la prévention des cancers.

PRÉSENTATION

/ Les modalités d'action et d'accompagnement des collectivités

1. Les collectivités sont mobilisées en relais des dispositifs nationaux

Les collectivités sont des partenaires clés d'actions initiées au niveau national, pour lesquelles leur mobilisation est nécessaire afin d'assurer leur déploiement effectif sur le terrain.

En matière de lutte contre la consommation de tabac et d'alcool, les deux principaux facteurs de risque de cancer, l'accompagnement des publics nécessite à la fois le déploiement national d'interventions efficaces et le renforcement de l'ancrage des démarches dans les territoires. Les collectivités sont ainsi appelées à :

- **Étendre les espaces sans tabac**, pour œuvrer au plus près de la population pour le renforcement de la « dénormalisation » du tabac ;
- **Garantir l'interdiction de vente de tabac aux mineurs**, pour aider à l'avènement d'une génération sans tabac en 2030 ;
- **Assurer le respect des interdits protecteurs**, pour prévenir l'entrée des jeunes dans des consommations excessives d'alcool.

L'engagement des collectivités est également essentiel pour répondre à l'objectif de mobilisation de tous les professionnels, notamment du secteur social et médico-social, dans la prévention :

- **Mobiliser les acteurs des secteurs santé, social, médico-social comme relais de prévention**, pour garantir la mobilisation de tous les acteurs de proximité.

2. Les collectivités sont soutenues pour le développement d'initiatives locales

Les collectivités se trouvent en position d'agir sur l'ensemble des facteurs protecteurs et de risque de cancers (tabac, alcool, alimentation, activité physique, UV, polluants).

Elles peuvent notamment intégrer davantage à la prévention les préoccupations de nos concitoyens quant à l'environnement, en complément des actions relatives aux comportements individuels, dans une approche globale de la prévention des cancers :

- **Développer des plans en nutrition**, en facilitant l'émergence d'initiatives locales de production, achat et distribution de produits d'alimentation de qualité ;

- **Promouvoir l'activité physique et réduire les comportements sédentaires**, en favorisant l'accès aux lieux de pratiques d'activités et aux mobilités actives ;
- **Mettre en place des actions de réduction des expositions aux polluants et aux UV**, en faisant du milieu scolaire un lieu tendant vers le « zéro exposition ».

Pour cela, les collectivités peuvent mobiliser une variété de leviers (sensibilisation et de communication, règles de la commande publique, plans d'urbanisme, politiques de transport). Portant l'ambition d'une « société qui protège », la stratégie vise à ce que la santé soit prise en compte dans toutes les politiques, y compris au niveau local :

- **Intégrer la santé dans toutes les actions**, pour promouvoir des environnements favorables à la santé et lutter contre les inégalités de santé ;
- **Mobiliser le levier normatif pour limiter certains produits**, en régulant les offres incitant à la consommation de produits liés à une hausse du risque de cancer ;
- **Agir par des politiques d'urbanisme adaptées**, pour favoriser végétalisation et ombrage, ZFE et mobilités actives, complexes sportifs et jardins partagés ;
- **Intégrer la dimension protectrice aux règles de la commande publique**, pour privilégier les produits sans perturbateurs endocriniens, les aliments sains.

Les populations jeunes constituent, par ailleurs, une cible prioritaire, et les structures d'accueil des jeunes, des crèches aux lycées, représentent pour les collectivités des opportunités essentielles d'intervention d'éducation à la santé :

- **Déployer des interventions probantes en promotion de la santé**, notamment par le développement des compétences psychosociales ;
- **Accompagner l'ensemble des acteurs, et notamment les équipes éducatives**, pour favoriser l'intégration de la prévention dans les projets d'établissement.

Enfin, l'amélioration de l'accès aux dépistages des cancers constitue un enjeu majeur, qui requiert une mobilisation plus forte de l'ensemble des acteurs :

- **Simplifier l'accès au dépistage**, par le développement d'une approche de type « aller vers », entre autres ;
- **Envisager des partenariats avec des acteurs des territoires** pour réaliser des opérations de sensibilisation.

3. L'INCa propose un programme d'accompagnement complet aux collectivités

Sur l'ensemble de ces sujets, les collectivités seront accompagnées et outillées pour développer des actions probantes sur les territoires, au bénéfice de nos concitoyens. L'ambition est de faire émerger les enjeux liés à la prévention des cancers dans les politiques et plans pilotés par les collectivités locales, en proposant des solutions opérationnelles et en structurant un cadre d'échange dédié.

L'INCa s'est engagé dans la mise en place d'un programme d'accompagnement et de mobilisation complet, qui repose sur 2 axes complémentaires : 1/ la mise à disposition de solutions facilement mobilisables (publications, outils, formations, appels à projets) ; 2/ la création d'un club visant à constituer une communauté engagée et une structure de coopération.

Le club a vocation à constituer un cadre d'échange pair-à-pair et de collaboration avec le national pour les collectivités. La première réunion de ce club, qui sera coconstruit avec ses membres, se tiendra à l'automne 2022. Parmi les principales missions du club, pourront figurer notamment : la veille, le décryptage et la diffusion des enseignements de la recherche ; la mutualisation et la coordination des savoir-faire et méthodes ; le partage et la capitalisation des actions et bonnes pratiques ; l'accompagnement des initiatives locales, par un appui en expertise personnalisé ; la valorisation des actions portées par les collectivités. Le club permettra de proposer des actions de formation, de plaidoyer, ou encore de retour d'expérience.

Pour avancer conjointement vers ces objectifs, l'INCa mettra par ailleurs à disposition des collectivités une information fiable et des outils opérationnels « clés en main » pour la mise en œuvre d'actions probantes, afin d'orienter les politiques publiques à partir de preuves scientifiques. Dans cette « boîte à outils », en plus d'un recensement des outils existants, des guides méthodologiques, supports d'aide à la décision et outils nouveaux seront développés par l'INCa : guide des aides financières, répertoire des actions probantes et prometteuses en promotion de la santé, guide relatif aux leviers de prévention dans les actions d'aménagement des territoires. Ces outils fournissent conseils, exemples, inspirations et un appui à la conception et l'évaluation d'actions. Dès l'automne 2022, sera lancé un nouvel appel à projets, consacré à la réduction des expositions aux polluants (qualité de l'air, rayons UV, perturbateurs endocriniens) en milieu scolaire. Inscrit dans le cadre d'un « Plan zéro exposition à l'Ecole », cet appel à projets sera accompagné d'un document de synthèse de l'état de l'art en matière d'action pour la réduction des expositions.

ANNEXE

/ Détail des actions de la stratégie décennale relatives aux collectivités

FICHE TABAC : « APPELER À LA MOBILISATION DE TOUS POUR EN FINIR AVEC LE TABAC »

I-3.2 Étendre les espaces sans tabac et faire respecter l'interdiction de fumer

Les acteurs publics et privés qui œuvrent au plus près de la population dans ce renforcement de la « dénormalisation » du tabac seront impliqués dans le développement et le respect d'espaces sans tabac par les collectivités (sortie d'écoles, collèges/lycées, plages, espaces verts, etc.). Cette démarche sera également relayée notamment par l'intermédiaire du club « collectivité et cancer » pour accompagner les territoires. La démarche « lieux de santé sans tabac » sera généralisée à l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux. Une attention particulière sera donnée aux lieux de prise en charge du cancer. Les professionnels de santé libéraux seront aussi mobilisés. La démarche « entreprises et administrations sans tabac » sera étendue à l'ensemble des lieux de travail. Les lieux symboliques de la convivialité, telles les terrasses de café, devront devenir des espaces sans tabac.

I-3.3 Garantir l'interdiction de vente aux mineurs par des dispositifs de contrôle

Comme prévu dans le PNLT et le plan national de mobilisation contre les addictions, le respect des interdictions protecteurs doit être renforcé. Cet objectif est associé au respect d'autres interdictions protecteurs : l'interdiction de vente d'alcool aux moins de 18 ans et celle des jeux d'argent et de hasard. Ainsi seront mobilisés, pour avancer conjointement vers cet objectif, les autorités publiques, les collectivités territoriales, les professionnels de la distribution, les acteurs de la prévention et les associations de familles.

FICHE ALCOOL : « RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ALCOOL À RISQUE »

I-4.2 Prévenir l'entrée des jeunes dans des consommations excessives d'alcool via notamment une meilleure régulation du marketing et de l'offre, le respect des interdictions protecteurs et le renforcement des compétences psychosociales

La mobilisation auprès des jeunes, de leur famille et de leur entourage doit être amplifiée. Il est important d'agir sur l'accessibilité de l'offre d'alcool, les modalités de publicité des boissons alcoolisées, notamment sur les réseaux de communication utilisés par les jeunes, sur les messages sanitaires et aussi sur le respect des interdictions protecteurs et le renforcement des compétences psychosociales. Les messages sanitaires doivent tenir compte des évolutions de la connaissance sur les risques liés à l'alcool.

L'avertissement sanitaire obligatoire apposé sur les publicités et contenants d'alcool sera modifié en précisant que « toute consommation d'alcool comporte des risques pour votre santé ». Il serait par ailleurs utile de placer une interdiction de la publicité sur les boissons de type « mixte » et les bières fortes, sur les supports et les médias qui s'imposent à tous et ne relèvent pas d'un choix volontaire de recherche d'information, avec une régulation renforcée concernant la présence du marketing alcool sur Internet en tenant compte des évolutions et des usages de ce support. Il est également essentiel d'interdire l'usage du ciblage des jeunes sur les supports digitaux, ainsi que le placement de produits et le sponsoring sur les réseaux sociaux (avec notamment l'interdiction d'avoir recours à des influenceurs de moins de 25 ans). En prévention des comportements d'ivresse rapide, les contenances unitaires d'une canette seront limitées à 25 centilitres. Enfin, au titre des interdits protecteurs, le respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs demeure un enjeu majeur.

FICHE ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE : « DÉVELOPPER UNE ALIMENTATION ÉQUILBRÉE ACCESSIBLE À TOUS, ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DIMINUER LA SÉDENTARITÉ »

I-5.6 Encourager les collectivités à développer des plans et initiatives en nutrition, à promouvoir l'activité physique et à réduire les comportements sédentaires

Les collectivités faciliteront l'émergence d'initiatives locales de production et de distribution alimentaire, afin de favoriser une offre alimentaire favorable à la santé, en mobilisant les leviers de la commande publique, en favorisant l'accès aux lieux de pratiques d'activité physique, en développant un urbanisme facilitant le recours aux mobilités actives (marche, vélo). Un outil d'identification de bonnes pratiques applicables et d'essai à d'autres territoires, notamment de projets accompagnant des populations de quartiers plus défavorisés, sera développé.

Des actions spécifiques auprès des populations en situation de précarité seront engagées, en lien avec les associations, pour renforcer la mise à disposition de produits de qualité dans les épiceries solidaires et lors de la distribution de repas. Des conseils pourront également être apportés aux personnes sur les modes de cuisson des aliments et les régimes alimentaires à encourager ou à éviter.

FICHE ENVIRONNEMENT : « RÉPONDRE À LA PRÉOCCUPATION COLLECTIVE SUR L'ENVIRONNEMENT »

I-7.3 Aider les collectivités à intégrer la santé dans l'ensemble de leurs actions

Dans une logique de convergence des politiques environnementales et sanitaires, et afin de réduire le risque de cancer de leurs habitants, des recommandations seront émises pour aider les collectivités et les territoires dans la définition et la conduite de leurs actions, pour diminuer les expositions aux facteurs de risque de cancer, promouvoir des environnements favorables à

la santé et lutter contre les inégalités sociales et environnementales de santé. La lutte contre les habitats indignes demeure un enjeu majeur, dans ce cadre. À cet effet, il sera utile de capitaliser sur les actions probantes mises en œuvre en régions.

I-7.4 Mettre en place des actions de prévention permettant de réduire les expositions aux polluants et aux UV en envisageant un plan « zéro exposition » à l'école

Les actions prioritaires seront :

- faire des écoles, des collèges et des lycées, des lieux « zéro exposition » autant que faire se peut ;
- protéger les enfants des expositions aux UV en favorisant l'accès à l'ombre des différents lieux publics, l'utilisation de protections (lunettes de soleil, vêtements et chapeaux) et en dénormalisant le bronzage et l'exposition au soleil ;
- protéger les enfants de l'exposition aux perturbateurs endocriniens à l'école (alimentation, mobilier, jeux...) en s'inscrivant dans les actions de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens ;
- améliorer la qualité de l'air extérieur en favorisant les ZFE, les espaces verts et la végétalisation des territoires ainsi que les mobilités douces ; et améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant du public et les habitations ;
- favoriser les évaluations d'impact en santé (EIS).

Pour atteindre l'objectif ambitieux de zéro exposition à l'école, le lieu école et l'ensemble de ses activités seront traités : ombre dans les cours, éloignement des axes routiers ou réduction de la circulation alentour pour réduire la pollution atmosphérique, y compris la lutte contre les gaz d'échappement, espaces sans tabac à proximité des établissements accueillant des enfants, ventilation adaptée des classes, réduction des perturbateurs endocriniens, des pesticides y compris à la cantine, et de l'exposition aux substances CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction), entre autres. Il s'agit de protéger les enfants, mais aussi de construire un modèle d'actions qui pourra ensuite être démultiplié.

Ainsi, la France portera l'ambition d'un modèle de « société qui protège » et agira pour que le développement industriel et l'émergence de nouveaux produits et technologies ne soient pas des progrès à court terme grevés d'un risque de cancer à long terme.

FICHE ÉCOLE : « ABORDER LA PRÉVENTION À L'ÉCOLE DE MANIÈRE PRAGMATIQUE ET COHÉRENTE AVEC LES PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ »**I-9.1 Développer un dispositif de repérage et de déploiement des interventions probantes en promotion de la santé incluant la prévention, notamment par le développement des compétences psychosociales et des habitudes de vie saines des enfants**

La mise à disposition de programmes probants et livrés « clés en main » est essentielle. À cet effet, il est essentiel d'encourager le développement d'un dispositif permettant l'identification des interventions probantes. Plusieurs expérimentations de programmes sont en cours, notamment en lien avec le développement des compétences psychosociales et nécessiteront une réflexion sur leur pertinence, leur articulation et leur déploiement à grande échelle. Ces programmes devront impérativement adopter une approche intégrée pour impliquer les élèves, les enseignants, les parents et l'ensemble du personnel d'encadrement.

I-9.2 Accompagner l'ensemble des acteurs grâce à des dispositifs intégrés et des outils opérationnels

La démarche inclura l'information, l'intervention et l'empowerment et associera sens (pourquoi il faut faire attention aux facteurs de risque, pourquoi adopter un comportement protecteur de santé) et compétences (avec notamment la poursuite des travaux de développement des compétences psychosociales ayant un intérêt bien au-delà de la prévention des addictions, facteurs de risque de cancer).

La dynamique « école promotrice de santé » favorisera l'intégration de la prévention des facteurs de risque comportementaux (alcool, tabac, nutrition, activité physique, risque solaire...) dans les projets d'établissement en valorisant les programmes efficaces. Les professionnels de l'éducation seront sensibilisés à cet effet. Le but sera de faciliter l'accessibilité pour les équipes éducatives et l'intégration de programmes clés en main pour les établissements. Aux côtés des équipes éducatives et de la médecine scolaire, des dispositifs de soutien tels que le service national des étudiants en santé, particulièrement impliqué sur le champ de la prévention, et les relais d'éducation à la santé pourront être mobilisés.

La sensibilisation des acteurs jeunesse, sport, loisirs, aux enjeux de la prévention est également essentielle. La proposition d'outils leur permettra de mener des actions auprès des jeunes avec une approche différente, mais complémentaire de celle des parents et du milieu éducatif.

Enfin, le SNU (service national universel) est une réelle opportunité d'informer toute une classe d'âge (16 ans) sur la prévention (principaux facteurs de risque, comportements favorables et défavorables).

FICHE SOCIÉTÉ PROTECTRICE : « DÉVELOPPER UNE SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE LA SANTÉ »

I-11.1 Mobiliser le levier normatif pour limiter certains produits

La législation, nationale et européenne, constitue un levier important pour réguler les offres incitant à la consommation de produits associés à une augmentation du risque cancer. L'outil législatif sera utilisé pour réduire les niveaux d'exposition de la population aux facteurs de risque de cancer.

I-11.2 Accompagner les collectivités à agir notamment par des politiques d'urbanisme adaptées

Différents leviers pourront être particulièrement mobilisés, tels que l'aménagement du territoire (faciliter l'usage des mobilités actives, ombrager et verdir la ville) ou la mise en place d'incitatifs (le cas échéant d'ordre fiscal, type allègement des cotisations) au bénéfice des collectivités mettant en place des actions favorisant l'accès à des comportements favorables en prévention des cancers, en articulation avec les politiques en place (notamment le plan vélo, la loi d'orientation des mobilités).

L'objectif est bien de réorienter l'action publique en intégrant la prévention en santé, non pas de rajouter des actions et donc des coûts supplémentaires. Comme le développement durable, devenu incontournable dans tout projet architectural ou éducatif par exemple, la prévention des cancers devra s'intégrer à l'action publique et en constituer une thématique qui, d'ici 10 ans, paraîtra naturelle et indispensable à la conception des projets.

I-11.4 Intégrer la dimension protectrice aux règles de la commande publique

La mobilisation des collectivités et plus particulièrement des communes et intercommunalités passera par :

- l'intégration de cette dimension protectrice aux règles de la commande publique (exemple : privilégier les aliments favorables à la santé, issus de l'agriculture biologique et servis dans des contenants alimentaires réutilisables, dans la restauration des établissements gérés par les collectivités) ;
- la valorisation d'un urbanisme durable et favorable à la prévention des cancers (exemple : implantation de zones ombragées dans les différents lieux publics comme les places, les arrêts de bus ou les cours d'école, mise en place de zones à faibles émissions, régulation du nombre de fast-foods et lieux d'achat de boissons alcoolisées notamment à proximité immédiate des collèges et des lycées, multiplication des espaces sans tabac dans les lieux de convivialité, amélioration de l'accès aux complexes sportifs, mise à disposition d'espace pour des jardins partagés ou éducatifs, initiatives pédagogiques sur le temps périscolaire, mise en place de cuisines pédagogiques dans les différentes structures municipales).

I-11.5 Soutenir les collectivités avec la mise en place d'un club « collectivités et cancer »

Le soutien actif des collectivités est par ailleurs indispensable pour permettre une déclinaison d'actions de protection du risque cancer dans toutes les politiques de la ville. La mise en place d'un club « collectivités et cancer », sur le modèle du club « cancer et emploi » de l'Institut national du cancer, constituera une plateforme d'échanges et de co-construction d'outils et de démarches portant cette ambition.

L'information et la sensibilisation des élus et de leurs conseillers aux moyens de réduction des risques de cancer constituent une étape nécessaire et importante. Le partage et la mise à disposition d'actions évaluées, d'outils de communication et d'interventions efficaces en prévention des cancers constitueront un point clé de la déclinaison opérationnelle. Les initiatives pourront être menées en lien avec les Agences régionales de santé.

FICHE DÉPISTAGE : « AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DÉPISTAGES »

I-12.3 Simplifier l'accès au dépistage (commande directe, professionnels de santé diversifiés, équipes mobiles)

Il faut tenir compte des difficultés et barrières rencontrées et organiser autour de lui les interventions ou la structuration des programmes, permettant ainsi de lutter contre les inégalités sociales de santé. Une approche de type « aller vers » sera développée notamment par :

- l'accès direct aux kits de dépistage que ce soit par envoi à domicile, commande en ligne, accès en pharmacie, voire remis par les services de santé au travail à l'occasion des visites médicales (à tester par voie d'expérimentation le cas échéant) ;
- l'évaluation et le déploiement, en cas de nécessité, de dispositifs ou équipes mobiles, en particulier pour le dépistage organisé du cancer du sein et le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, en vue d'atteindre les personnes plus éloignées de l'offre de santé, dans les déserts médicaux ou en outre-mer.

Ces évolutions sont proposées à titre complémentaire de l'action des médecins généralistes et spécialistes, dont l'implication sur le dépistage demeure essentielle.

I-12.4 Envisager des partenariats, par exemple avec des associations d'aide alimentaire pour réaliser des opérations de sensibilisation

Des partenariats pourront être développés avec les acteurs des territoires, notamment les acteurs associatifs, pour atteindre plus efficacement les populations, y compris celles en situation de précarité. Des opérations de sensibilisation pourront être organisées sur des lieux d'accueil du public tels que les banques alimentaires, les maisons du don de l'Établissement français du sang (EFS) ou tout autre lieu d'échange.

Ces actions devront donner lieu à évaluation afin de déterminer les plus probantes d'entre elles. Les actions probantes ou prometteuses devront être identifiées et partagées avec les Agences régionales de santé.

FICHE STRATÉGIE : « PRENDRE ENSEMBLE LE VIRAGE PRÉVENTIF »

I-2.5 Évaluer systématiquement nos actions, y compris sur le plan médico-économique

Des actions d'évaluation seront systématiquement conduites pour nous permettre d'apprécier l'impact de nos interventions : campagnes, dispositifs d'accompagnement ou d'encadrement. Des indicateurs seront définis avant la mise en place de chaque action. Des actions visant à étudier l'efficacité économique des différents messages par facteur de risque pourront être engagées (coût net de 1 % de fumeurs en moins vs 1 % de buveurs en moins...) afin d'envisager un investissement sur les champs à fort impact.

Il pourrait également être envisagé de développer, à l'instar du NICE britannique, des outils en ligne permettant aux collectivités locales de calculer les retours sur investissement en prévention santé.